

## **Rapport annuel de la Cour des comptes consacré à la transition écologique : la biodiversité ne peut pas être « la victime des efforts budgétaires »**

Dans son nouveau rapport, la Cour des comptes souligne l'insuffisance des efforts en matière de politiques publiques environnementales. Elle rappelle notamment que le coût de l'inaction est largement supérieur à celui des investissements pour la transition.

Même la Cour des comptes le dit : en ces temps où la dette occupe le devant de la scène budgétaire, la transition écologique est centrale. « *Il faut faire des efforts pour réduire le déficit, mais la transition écologique ne peut pas en être la victime* », a déclaré son premier président, Pierre Moscovici, lors de la présentation du [rapport annuel de la Cour](#) consacré à la transition écologique, le 16 septembre.

Ce rapport rappelle, une fois de plus, l'urgence à agir sur le plan climatique et de la biodiversité : « *L'action rapide, ordonnée, planifiée, constitue le seul chemin rationnel* », estime le premier président. Mais, en matière de réduction des gaz à effets de serre, si les magistrats de la rue Cambon soulignent des progrès, leur message est clair : les résultats restent éloignés des objectifs. L'empreinte carbone de la France, en incluant les émissions importées liées à la consommation, « *est orientée à la hausse* ».

### **« Un effort d'investissement supplémentaire de plus de 100 milliards d'euros »**

Si des leviers d'action publique existent, ils sont trop dispersés pointe le rapport, qui recommande notamment de « *renforcer* » le secrétariat général à la planification écologique, dispositif interministériel sous l'égide du premier ministre.

« *Depuis plusieurs mois (...) la planification écologique semble être passée au second plan de l'actualité* », a déploré Pierre Moscovici. Selon lui, « *il est crucial de réduire les dépenses publiques dommageables telles que les niches fiscales favorables aux énergies fossiles. Le débat végète* ». Et d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Ces constats ne sont pas nouveaux, mais l'importance de la Cour des comptes les renforce au niveau institutionnel.

Côté finances toujours, les investissements sont insuffisants. « *Pour réduire les émissions françaises d'au moins 55 % d'ici 2030, et les rendre neutres d'ici 2050, il faudrait un effort d'investissement supplémentaire de plus de 100 milliards d'euros* », a détaillé Pierre Moscovici.

Beaucoup l'avaient déjà souligné – dont, tout de même, le Giec –, mais la Cour rappelle également que le coût de la transition reste « *bien inférieur à celui de l'inaction* » : « *Un scénario de statu quo des politiques menées face au dérèglement climatique entraînerait une perte de 11,4 points de PIB à l'horizon 2050.* »

### **« Il faut tenir compte des capacités de financement de chacun »**

Sans oublier les inégalités face au changement climatique : « *Il faut absolument tenir compte des capacités de financement de chacun, en particulier des ménages modestes*, a insisté Pierre Moscovici. *Ces derniers sont souvent confrontés à un reste à charge trop élevé, malgré les aides existantes.* »

Alors que le Réseau Action Climat relevait, en juin, 43 reculs environnementaux depuis début 2025, notamment sur les pratiques agricoles industrielles avec la loi Duplomb, il n'est pas inutile de rappeler les faits au futur gouvernement.

Et, comme l'a souligné Pierre Moscovici, « *ce rapport paraît en amont du débat budgétaire, qui finira bien par arriver, pour que les parlementaires intègrent la dette écologique à leurs travaux souhaitables sur la dette financière.* » Le travail de la Cour des comptes ajoute du poids aux multiples alertes sur l'urgence environnementale.

[Jessica Stephan](#)